



Condition remboursement anticipé prêt immobilier

Par **julia089**, le **09/02/2013** à **15:54**

bonjour à tous, rma banque m'a accorder un pret immobilier en 2009 pour la construction de ma maison. depuis, je me suis mariée en juillet 2012, mon mari étant malade, il devrait perdre sur emploi pour inaptitude, je ne travail plus. rnnous souhaitons vendre la maison, mes questions sont les suivantes :rn1/ puis-je prétendre au non paiment d'indemnités dû fait que mon mari va perdre son travail ?rn2/ suis-je obliger de rembourser la totalité du prêt suite à la vente de la maison, ou puis-je faire un remboursement partiel ?rnmerci de votre aide